



COUT DE LA FORMATION (année 2027)

Filière soins infirmiers :

Les coûts pédagogiques s'élèvent à 7700€ par année d'études, et peuvent être pris en charge par :

- Le Conseil Régional pour les nouveaux bacheliers et étudiants en soins infirmiers en cursus initial (sous certaines conditions)
- L'OPCO
- L'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de formations restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-definancer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

Filière aide-soignante :

Le coût annuel de la formation s'élève à 6900€ et peut être supporté par :

- Le Conseil Régional (sous certaines conditions)
- L'OPCO
- L'employeur

Pour les personnes ne bénéficiant d'aucune prise en charge, les frais de formations restent à leur charge.

<https://orientation.centre-valdeloire.fr/besoin-definancer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

Ces coûts en vigueur sont sous réserve d'évolution

Clémentine RETARDATO
Institut de Formation
en Soins Infirmiers
C.H.A.M.
Rue du Château
45120 CHALETTE SUR LOING
Tél. : 02 38 95 95 95
Directrice des Soins
Chargée de la Direction
De l'Institut de Formation